

Compte-rendu de la réunion de conseil du 9 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 9 du mois de juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle communale, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Etaient présents :

Mesdames : Anne-Marie MORLIER, Laurence MORICE, Hélène GASTEL, Isabelle LUCAS, Elodie RIGAUD, Corine TABURET
Messieurs Pierre MELOT, Gilbert GEORGEAULT, Michel MELOT, Stéphane LE CLINCHE, Gwendal LE GUENNEC, Jérôme LEMEITOUR, M. Aurélien LORIER, Florian LE BOUCHER

Absents excusés : Matthias de MAUROY,

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

1) Liste des commissions communales

Monsieur le maire a présenté le tableau ci-dessous :

| <u>commissions</u> | <u>Noms des personnes intéressées</u> |
|---|--|
| ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRES (5 membres) | Mme Laurence MORICE M. de MAUROY Matthias Mme Corinne TABURET Mme Elodie RIGAUD Mme Isabelle LUCAS |
| COMMUNICATION/ AFFAIRES CULTURELLES (5 membres) | Mme Anne-Marie MORLIER M. de MAUROY Matthias Mme Hélène GASTEL M. Gwendal le GUENNEC M. Florian LE BOUCHER |
| Jeunesse et ados | Mme Laurence MORICE M. de MAUROY Matthias M. Jérôme LE MEITOUR Mme Elodie RIGAUD M. Gwendal le GUENNEC |
| Aménagement et embellissement du bourg | Mme Corinne TABURET M. Michel MELOT M. Gwendal le GUENNEC M. Stéphane LE CLINCHE M. Florian LE BOUCHER |

| | |
|---|--|
| FINANCES (5 membres) | M. GEORGEAULT Gilbert Mme Anne-Marie MORLIER M. Aurélien LORIER M. Florian LE BOUCHER M. Pierre MELOT |
| VOIRIES/BATIMENTS (5 membres) | Mme Corinne TABURET Mme Hélène GASTEL M. Stéphane LE CLINCHE M. Jérôme LEMEITOUR M. Aurélien LORIER |
| URBANISME | M. Gilbert GEORGEAULT Mme Corinne TABURET Mme Laurence MORICE M. Stéphane LE CLINCHE M. Aurélien LORIER |
| IMPÔTS (6 noms pour les titulaires et 6 suppléants dont 4 contribuables domiciliés hors commune) | Mme Anne-Marie MORLIER Mme Laurence MORICE M. Gilbert GEORGEAULT M. Stéphane LE CLINCHE <u>Reporté au prochain conseil municipal</u> |
| APPEL D'OFFRES (5 membres) | Mme Corinne TABURET M. de MAUROY Matthias M. Jérôme LE MEITOUR M. Stéphane LE CLINCHE M. Michel MELOT |
| Action sociale (5 membres) + 4 membres hors conseil municipal) | Mme Corinne TABURET Mme Anne-Marie MORLIER Mme Laurence MORICE Mme Hélène GASTEL M. Florian LE BOUCHER |
| Commission de révision de la liste électorale (1 ^{er} adjoints, + délégué TGI+ délégué préfecture) | ART L 19 du code électoral un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission <u>Reporté au prochain conseil municipal</u> |

Le conseil municipal a constitué et validé, à l'unanimité, les commissions communales ci-dessus.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

2) Liste des commissions de vitré communauté

Monsieur le maire présentera la liste des commissions de vitré communauté

- Commission Finances-Fiscalité
- Commission Développement économique
- Commission Usages numériques et Informatique (M. Gwendal le GUENNEC)
- Commission Logement (M. Stéphane LE CLINCHE ; M. Florian LE BOUCHER)
- Commission Transport
- Commission Identité/Communication/Événementiel (I.C.E.) (M. Gwendal le GUENNEC)
- Commission Jeunesse (M. Gwendal le GUENNEC)
- Commission Développement durable/Energie (M. Gwendal le GUENNEC ; M. Florian LE BOUCHER)
- Commission Culture
- Commission Sport (M. Gwendal le GUENNEC)
- Commission Santé
- Commission Urbanisme/Aménagement/Environnement (M. Stéphane LE CLINCHE ; M. Gwendal le GUENNEC)
- Commission Travaux (M. Stéphane LE CLINCHE)
- Commission assainissement ???
- C.L.E.C.T de Vitré Communauté

Le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour en juillet ou août, dès que Vitré communauté aura mis en place ses conseillers communautaires.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

3) Désignation des délégués et des représentants du Conseil Municipal aux syndicats et divers organismes

Monsieur le Maire présentera les délégués et des représentants du Conseil Municipal aux syndicats et divers organismes

| <u>commissions</u> | <u>Titulaire</u> | <u>Suppléant</u> |
|---|---|------------------------|
| SDE35 (1 délégué) | Reporté au prochain conseil | |
| VITRÉ COMMUNAUTÉ (1 suppléant) | M. Pierre MELOT | Mme Anne-Marie MORLIER |
| Syndicat intercommunal des Eaux de la Forêt de Theil (1 délégué titulaire+ 1 suppléant) | Pas concerné. Compétence de vitré communauté depuis le 01/01/2020 | |
| SMICTOM (1 Délégué) | Mme Corinne TABURET | Hélène GASTEL |
| Syndicat d'urbanisme (1 Délégué) | M. Pierre MELOT | M. Stéphane LE CLINCHE |

| | | |
|---|--------------------|--------------------|
| Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche | Corinne TABURET | Florian LEBOUCHER |
| 1 Délégué protection des données (obligatoire) | Gwendal le GUENNEC | Matthias de Mauroy |
| 1 correspondant défense (obligatoire) | Jérôme LE MEITOUR | |
| Comité d'Œuvre Sociale breizh (1 Délégué) | Corine TABURET | Anne-Marie MORLIER |

Le conseil municipal décide de valider, à l'unanimité, les délégués et représentants du conseil municipal aux syndicats et divers organismes nommés ci-dessus.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

4) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes (1) :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions;
- 17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre;
- 24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 26° De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les délégations consenties par le maire citées ci-dessus

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

5) Déclaration d'intention d'aliéner

Une déclaration d'intention d'aliéner a été transmise par Maître NICOLAZO, Notaire à Noyal sur Vilaine, relative à la vente de la propriété située au 14 rue des peupliers 35680 MOULLINS, parcelles cadastrées B1149. La commune a le droit de préemption sur ce secteur.

Le Conseil Municipal donnera décide, à l'unanimité, de ne pas utiliser son droit de préemption.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

6) Contact préfecture

La préfecture demande le nom et le numéro de téléphone pour les postes suivants :

Le maire et le secrétariat sont déjà inscrits d'office, il faut désigner un adjoint pour chacun des 3 demandes ci-dessous :

- Adjoint chargé des questions de sécurité : Laurence MORICE
- Astreinte communale – élu : Anne-Marie MORLIER
- Astreinte communale - services techniques : Corinne TABURET

Le Conseil Municipal valide les nominations ci-dessus à l'unanimité.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

7) Mise aux normes alarme incendie de l'école

Monsieur le Maire présentera deux devis, un de l'entreprise BOISBOUVIER et l'autre l'entreprise MOREL concernant la mise aux normes « alarme incendie ». de l'école.

Le Conseil Municipal décide de valider, à l'unanimité, le devis MOREL pour un montant de 3964€ HT et d'inscrire ces travaux en investissement.

| | | |
|-------------|------------|----------------|
| • Pour : 14 | • Contre : | • Abstention : |
|-------------|------------|----------------|

8) Questions diverses

- Argent de poche : Reporté au prochain conseil
- Corbeaux : Monsieur le Maire va retourner voir l'agriculteur pour connaître la durée de la mise en place du canon effaroucheur et réduire la fréquence de celui-ci
- Commission finances prévue le mardi 16 juin à 20h
- Prochaine réunion conseil municipal le mardi 23 juin à 20h à la salle communale



Le Maire
Pierre MELOT

La secrétaire de séance,



Anne-Marie MORLIER